



La Lutte Contre la Corruption en Haïti: un Combat Ciblé

La lutte contre la corruption annoncée en grande pompe par le gouvernement Préval/Alexis touche de plein fouet le secteur privé des affaires.

Le 18 mai 2007, le président de la République, René Garcia PRÉVAL, a promis de combattre la corruption. Cette déclaration est survenue quelques mois après qu'une délégation officielle présidée par Jacques Edouard ALEXIS ait, au 30 novembre 2006, pris part à la conférence des donateurs sur Haïti, à Madrid, où injonction fut faite à Haïti de redoubler ses efforts contre la corruption, condition **sine qua non** pour que les pays donateurs continuent à allouer des fonds à Haïti. La déclaration du Président fut alors jugée opportune pour Haïti, elle a été accueillie avec joie car, finir avec la corruption sous-entend une meilleure gestion des ressources du pays, une meilleure distribution de la justice et des richesses du pays, mais aussi et surtout, l'éradication de la contrebande et de ses corollaires (sous-facturation, trafic des stupéfiants, etc.).



L'homme d'affaires, Franck Ciné

Plusieurs hommes d'affaires et des cadres de l'Administration Publique ont fait l'objet d'enquêtes judiciaires. En effet, le Président Directeur Général de la compagnie de téléphones cellulaires, HAÏTEL et ancien actionnaire majoritaire de la Société Caribéenne des Banques (SOCABANK), a été mis aux arrêts le 6 juin 2007, et incarcéré au Pénitencier National depuis, sur des allégations de corruption. Il s'en est suivi un scandale très médiatisé où il fut fait état du versement de pots de vin à certains parlementaires. Patrick VIEUX, Patrick Poitevien, et Claudel Géhy furent aussi mis aux arrêts à la même date et sous les mêmes chefs d'accusation.

En la date du 26 juillet, Fritz Brandt et David Brandt, respectivement père et fils, sont arrêtés, ainsi que leur chauffeur, Jean Anthony Duponcy, pour falsification de bordereaux de douane et concussion de fonctionnaires dans le cadre de l'achat d'un véhicule. Ils furent entendus par le Parquet avant d'être transférés au Pénitencier National. Une enquête préliminaire s'en est suivie et a débouché sur l'arrestation notamment de 2 employés de la Douane: l'assistant-directeur de la douane de Port-au-Prince, et un autre employé affecté au service de contrôle de qualité des marchandises.

Le jeudi 23 août 2007, le propriétaire et actionnaire majoritaire de plusieurs entreprises du pays telles Megamart, Delimart, Safari Motors, le Journal Le Matin, et Radio Vision 2000, Réginald Boulos, est convoqué

au Parquet pour être entendu sur des allégations de corruption.



L'homme d'affaires, Réginald Boulos

Après plusieurs heures d'audition, il est rentré chez lui mais, le fait même qu'il ait été convoqué a causé tout un remue-ménage au sein du secteur privé des affaires et du parlement. Suite à cette convocation, les commissions Justice et Sécurité du parlement ont tenu à rencontrer le Ministre de la Justice, accompagné de Me Claudy Gasant, commissaire du gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince.

Signalons qu'au cours de ces 2 dernières années, l'Unité de Contrôle et de Renseignements Financiers (UCREF) et l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) ont produit plusieurs rapports administratifs, transférés au Parquet de Port-au-Prince, pour les poursuites judiciaires et où il est fait état de l'implication dans des actes de malversation et de corruption, de blanchiment d'argent, d'enrichissement illicite, etc., de plusieurs personnalités ayant travaillé sous l'administration Aristide/Neptune. Avec l'ouverture des enquêtes judiciaires, des comptes en ban-

(Suite à page 3)

A l'intérieur:

Actualités en Haïti	1 - 3
Police Nationale d'Haïti (PNH)	4
Justice	5
RNDDH en Action	6 - 8

Points d'intérêt:

- Lutte Contre le Traffic Illicit - page 2
- La PNH dans le département de l'Ouest - page 4
- L'Essence des Droits Humains - page 5
- Formation de la PNH à Jérémie - page 6
- Bare APE! - page 7

Intensification de la Lutte Contre le Trafic Illicite de Stupéfiants en Haïti

La Drug Enforcement Administration (DEA) a réalisé, en Haïti, de concert avec la Brigade de Lutte contre le Trafic de Stupéfiants (BLTS) plusieurs interventions, au cours de ces derniers mois.

Le 16 juillet 2007, lors d'une opération hélicoptérée et motorisée, des agents de la DEA et de la BLTS ont tenté de procéder à l'arrestation de Guy Philippe, localisé dans le quartier de **Bergeau**, situé à l'entrée de la ville des Cayes. Guy Philippe, ancien militaire, ancien commissaire de police, et ex-candidat malheureux des joutes électorales du 7 février 2006, ne se trouvait pas chez lui au moment de l'intervention. Son épouse, de nationalité équatorienne, trouvée sur les lieux et maîtrisée dans un premier temps, a été libérée. Le même jour, une opération similaire a débouché sur l'arrestation de François Lavaud, propriétaire des entreprises Chachou, aux Gonaïves. Il fut extradé le lendemain.

L'ex-lieutenant des anciennes Forces Armées d'Haïti, Raynald Saint Pierre est arrêté le 11 novembre 2006. Bernard Piquion, dit Fusil Bois, est arrêté lui aussi le 31 mai 2007. Ils ont été extradés le mardi 17 juillet 2007 aux Etats-Unis d'Amérique où ils répondront des actes de trafic illicite de stupéfiants qui leur sont reprochés.

Au Cap-Haïtien le 22 juillet, des agents du Bureau de Lutte contre le Trafic de Stupéfiants et de la DEA ont arrêté l'explicier, Frérot, et l'armateur de navires, Charlie, ainsi connu.

Des agents du Bureau de Lutte contre le trafic de stupéfiant (BLTS) sont intervenus à Jacmel aux fins de perquisitionner l'entreprise funéraire **Clé du Paradis**, le mercredi 1^{er} août 2007. 2 pistolets ont été saisis et le propriétaire de cette entreprise, monsieur Frantz Cadet, a été arrêté à Port-au-Prince le même jour.

Le président du Foot Ball club de Roulado de la Gonave, Savil Dessaint, a été

arrêté le dimanche 5 août 2007 à Tabarre par des agents de BLTS et de la DEA, au moment où il assistait à un match de football sur un terrain de fortune.

Après avoir séjourné en Haïti, 3 ressortissants dominicains et 1 haïtienne s'apprêtaient à se rendre à Saint Domingue, lorsqu'ils ont été appréhendés, à Jimani, le 21 août 2007, par des agents de la Direction Nationale Dominicaine de Contrôle des Drogues (CNDCD), avec, en leur possession, un paquet de Marijuana.

Le 2 septembre, un bateau a fait naufrage à la rade de **Tiburon**. L'équipage du navire avait pour mission vraisemblablement de récupérer une cargaison de drogue qui aurait été apportée par 2 petits avions. Le Sénateur Lambert, à qui on attribue la possession du navire, serait impliqué dans le dossier. Il aurait mené plusieurs démarches auprès des Gardes-côtes haïtiennes et de la MINUSTAH en vue de venir en aide à l'équipage qui devait prendre la direction des Gonaïves (Artibonite, Nord) où s'effectuerait le débarquement. Une douzaine de personnes ont été arrêtées dans le cadre de cette affaire. Il s'agit des nommés: Baronnette Pouchon, Fransisque Tracyl, Jordanie Tracyl, Grand Pierre Gardy, Marjorie Eloicis, Acéji Eloicis, Ronald Philistin, Joseph Jean Pierre, Dieuseul Bélizaire, Francklin Dorcély, Jean Félix Désir, et Miguel Pierre. Ces individus étaient en contact permanent avec au moins un membre de la Police Nationale d'Haïti à Jacmel (Sud-Est).

Au cours du week-end allant du 7 au 9 septembre 2007, à Anse à Galets, la police a procédé à l'arrestation de Mercedieu Pierre alias Papoute, en possession de marijuana.

Le 17 septembre, Carlton White, un américain est arrêté dans le Nord-ouest du pays, suite à un mandat international qui fut lancé contre lui.

A l'Asile, dans le département des Nip-

pes, le 20 septembre, Gesner Delva, contre qui était lancé un mandat international pour son implication présumée dans le trafic de stupéfiants, est arrêté. Au cours d'une perquisition en son domicile, la somme de 10.000 \$US, une mitrailleuse UZI, un fusil de calibre 12, et un pistolet furent trouvés. Une Nissan Patrol et deux génératrices ont été confisquées lors de cette opération.

D'autres opérations furent aussi menées au début de l'année dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Les plus spectaculaires sont les suivants.

Le 31 mai 2007, 5 agents de la PNH furent arrêtés avec, en leur possession, 420 kilos de cocaïne. Ils étaient accompagnés de 2 ressortissants colombiens. Pour les policiers, il s'agit de:

- Clergé Gilbert
- Delisca Bruny
- Jean Charles Rosemond
- Lambert André
- Plantin Robert

A Malpasse, Zétrenne Jean Johnny, Wilbert ainsi connu ont été arrêtés le 6 juin 2007 lors de la saisie d'un kilo de cocaïne à Malpasse.

A Chardonnière, 10 individus dont 2 policiers affectés au commissariat de Coteaux et 4 ressortissants jamaïcains ont été arrêtés le mardi 19 juin 2007.

Cependant, malgré les efforts de la BLTS et la possibilité offerte à la DEA, à travers un accord signé entre Haïti et les Etats-Unis d'Amérique d'opérer dans le pays, de procéder à l'arrestation d'individus impliqués dans le trafic de la drogue, Haïti est placée au 3^{ème} rang des pays où transitent la drogue et qui ne font pas assez d'efforts pour combattre ce fléau.

Actualité

L'actualité en Haïti est dominée par la réalisation des élections pour le renouvellement du tiers du Sénat. Ces élections qui devront avoir lieu en novembre ou décembre, sont dans l'impasse. Ceci peut s'expliquer par l'absence des assemblées qui doivent donner naissance au Conseil Electoral Permanent, tel que stipulé par la Constitution de 1987, en son article 192. L'actuel conseil électoral provisoire semble ne pas trouver l'appui du pouvoir en place. Trois parmi les conseillers, en l'occurrence, le président, Max Mathurin, François Benoit, et Rosemond Pradel sont frappés d'interdiction de départ et doivent se mettre à la disposition de la justice pour leur implication présumée

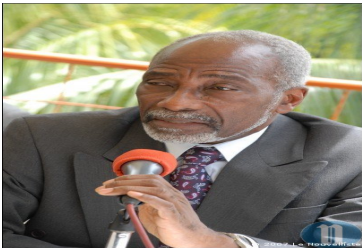
dans des actes de corruption et de malversation.

Dans la soirée du 26 juillet 2007, la Centrale électrique de Varreux, située au nord de Port-au-Prince, a été endommagée par un incendie dont l'origine n'est toujours pas déterminée. Le système de câblage reliant les réseaux de distribution fut également affecté. De ce fait, la Centrale fut momentanément hors circuit. Le vendredi 3 août, un incendie a endommagé le système électrique de la Compagnie de transports Service Plus et les installations contiguës au Centre National d'Equipements (CNE), à **Drouillard** (Nord de la capitale). Jusqu'à date, les causes de l'incendie, qui a débuté à la mi-journée dans des pneus usagés

entreposés sur la cour de la compagnie, sont inconnues. Les bâtiments du Centre National des Equipements (CNE) et du Centre Pilote de Formation Professionnelle (CPFP) ont été touchés par cet incendie. Le directeur de Service Plus, Montès Joseph, dit avoir reçu des menaces qu'il a partagées avec la PNH mais que celles-ci n'ont jamais été prises au sérieux. Dans la nuit du 6 au 7 août 2007, à l'angle des Rues Magasins de l'Etat et des Fronts Forts, au centre de Port-au-Prince, un autre incendie dont les causes restent encore inconnues, a causé des pertes considérables au magasin **Aux Bons Prix** et détruit des caisses de marchandises des petits commerçants, entreposées sur les galeries des magasins.

Gassant Met Son Supérieur Hiérarchique dans l'Embarras

Encore une fois, le chef du parquet a mis dans l'embarras son ministre de tutelle, Me René Magloire.



Le Ministre de la Justice, Me René Magloire

Le 22 août 2007, le chef du parquet de Port-au-Prince a manifesté son refus de répondre à une invitation de la commission Justice et Sécurité du Sénat qui, inquiétée de la tournure que prend la

lutte contre la corruption, de l'augmentation du nombre de personnes en détention préventive prolongée, a jugé qu'il est de son devoir d'inviter le ministre de la justice, accompagné d'un de ses subordonnés, le commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Port-au-Prince.

Après huit heures d'attente, René Magloire et Joseph Jean Jasmin ont reçu la permission de rentrer chez eux.

Suite à cet incident, il s'en est suivi une lutte au cours de laquelle, le Président du Sénat, Joseph Lambert, a fait injonction au chef du parquet de se présenter sans délai à la Chambre haute, en mettant directement en cause le Président René Préval et le Premier ministre Jacques-Edouard Alexis dans cette affaire. On parlait de limogeage de Claudy Gassant, considéré par beaucoup comme un fonctionnaire en rébellion. Finalement, l'Exécutif a convoqué les parlementaires en vue de trouver une issue à la crise et, Gassant, se présenta, le 30 août 2007 par devant les commissions Justice et Sécurité

du Parlement après plusieurs séances de négociation entre les sénateurs, les députés et l'Exécutif.



Le commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Port-au-Prince, Me Claudy Gassant

Ces joutes médiatisées de nature à saper l'équilibre de l'Etat de droit ne prouvent qu'une chose: Il existe un problème de gouvernance.

La lutte contre la corruption ...

(Suite de page 1)

que furent bloqués et des interdictions de départ, prononcées contre les personnes citées dans les rapports de ces entités. Cependant, les instructions judiciaires pataugeront plusieurs mois sans qu'aucune ordonnance de clôture n'ait été émise.

Le 24 avril 2006, le juge d'instruction

Jean Ostrick Hercule a ordonné le déblocage, sans aucune forme de procès, des fonds de ces personnalités Lavalas. Les ordres d'interdiction de départ ont été levés.

Le Parquet de Port-au-Prince, sous la roulette de Me Claudy Gassant, à l'instar du gouvernement, se dit déterminé à poursuivre toute personne impliquée dans la

corruption. Cependant, force est de constater qu'aucune suite n'est donnée aux rapports de l'UCREF et de l'ULCC.

Les actions posées par ce gouvernement dans sa lutte contre la corruption, sont sélectives et, les présumés responsables sont traités de manière inéquitable. Disons toutefois qu'une **lutte de cette envergure ne peut être sectorielle.**

Reculs et Avancées de la PNH Dans le Département de l'Ouest

L'une des missions du RNDDH est d'observer le fonctionnement des institutions-clés de l'Etat haïtien et d'apporter sa contribution à leur renforcement. En ce sens, des visites dans les commissariats et sous-commissariats du Département de l'Ouest se réalisent de manière systématique. L'intérêt de ces activités réside dans l'établissement d'un état des lieux de la situation pour mieux cerner le mode de fonctionnement desdits commissariats, les conditions de travail des policiers, les conditions de rétention et la situation juridique des retenus. Ceci permet à l'organisation d'analyser l'évolution (positive ou négative) des institutions de l'Etat sur le plan humain, infrastructurel et judiciaire, et de rencontrer les autorités concernées afin de les porter à prendre les mesures adéquates visant à résoudre les problèmes soulevés.

Ainsi, du 4 au 18 septembre 2007, 28 des 39 commissariats et sous-commissariats du Département de l'Ouest ont été visités par le RNDDH. Les observations révèlent que les préoccupations principales s'articulent autour de deux axes: les conditions de travail des policiers et, la situation juridique des retenus.

Concernant le premier aspect, il est patent que les policiers manquent de moyens pour mener leur mission à bien, et ce, de manière quasi systématique. Les difficultés qu'ils rencontrent pour couvrir l'ensemble de leur juridiction sont dues au fait que les zones d'influence sont généralement très étendues. A cet obstacle vient se greffer celui des difficultés de transport: souvent les policiers ne bénéficient pas d'assez de voitures ni de motocyclettes pour couvrir des distances souvent considérables. De plus, il arrive souvent que les rares véhicules affectés au service de ces commissariats tombent en panne et ne soient réparés qu'après plusieurs semaines. D'autres problèmes récurrents sont le

manque de matériel de bureau, la défectuosité des moyens de communication, les problèmes d'approvisionnement en eau potable et en électricité ainsi que la vétusté des bâtiments occupés par les forces de police. Mentionnons aussi les effectifs insuffisants et les carences en outils indispensables tels que les boucliers, les menottes, les bâtons, etc. Deux exemples parmi d'autres sont ceux des commissariats de Gressier, dans lequel des bougies sont utilisées comme seule source de lumière une fois le soir tombé, et de Grand Goâve, où les bâtiments sont dans un état tel que même les portes et les fenêtres ont été brisées.

Dans les 28 établissements visités, les délégations ont répertorié 197 retenus. En ce qui a trait à leur situation juridique, les données dont dispose le RNDDH attestent d'une amélioration en matière de respect du délai de 48 heures pour la comparution des retenus par devant leur juge naturel. Néanmoins, les dérogations à cette règle sont encore fréquentes. Les raisons qui expliquent le non respect de ce délai légal sont diverses et ne résultent pas forcément de la mauvaise volonté des policiers. Ainsi, le dysfonctionnement de la prison de Petit Goâve depuis le 29 février 2007 a entraîné l'utilisation par les autorités judiciaires des gardes à vue du sous-commissariat et du commissariat de la ville comme centres de détention. Sur un total de 37 personnes présentes dans la garde-à-vue, 21 avaient été entendues par la justice et faisaient l'objet d'un ordre de dépôt et une personne avait déjà été condamnée. En d'autres termes, la présence de seulement 15 personnes dans cette garde-à-vue était en conformité avec la loi.

L'attention du RNDDH a également été retenue par 2 cas graves : un suicide et une tentative de suicide de 2 personnes alors retenues dans le sous-commissariat de Gressier. Le RNDDH considère qu'une enquête doit être ouverte sur ces évé-

nements afin de déterminer si celle-ci corrobore la version du responsable de poste concerné.

En somme, il est donc indéniable que les conditions de travail des policiers du département de l'Ouest sont parfois très précaires et leur travail très compliqué. De manière généralisée, tous les endroits ne peuvent bénéficier de la présence des forces de police. Dans certains cas, celles-ci ont même pris la décision de déléguer des tâches comme l'exécution des décisions de justice aux responsables des CASEC. Même si des progrès relatifs sont enregistrés, la situation reste très préoccupante, et en particulier si l'on considère que le département de l'Ouest, en tant que foyer des grandes décisions, est une zone privilégiée par rapport au reste du pays.

Cependant, il est aussi à considérer que les moyens matériels, bien que nécessaires, ne sont pas suffisants pour rendre les forces de police efficaces et dignes de confiance. L'accueil des victimes, l'intégrité, la détermination et le dévouement dans le travail, le professionnalisme et la volonté de servir d'exemple pour l'ensemble de la société, sont des qualités personnelles que tout bon policier se doit de mettre en avant. Qu'ils le veuillent ou non, les membres de la police sont aujourd'hui des acteurs déterminants dans l'édification de la nouvelle société qu'Haïti s'efforce de bâtir. En tant que tels, ils doivent prendre conscience qu'ils portent une lourde responsabilité sur leurs épaules. Pour vraiment marquer la différence, ce n'est pas seulement de moyens dont ils ont besoin mais avant tout d'humanité, d'honnêteté et de bonne volonté. Et, heureusement, il n'est point besoin d'attendre de grands débours pour mettre ces principes indispensables en application.

Dossier Fonds Verrettes

Fonds Verrettes fut d'abord une section communale dépendant de la commune de Ganthier. Elevé au rang de commune en 1980, elle est maintenant une commune de l'arrondissement de la Croix des Bouquets, dans le département de l'Ouest. Elle a une superficie de 249,5 km² (soit 7 fois plus de celle de Port-au-Prince), est formée d'une seule section communale et regroupe une soixantaine de localités.

Le 23 mai 2004 la commune a été en proie à une pluie diluvienne, faisant plus de 2000 victimes dans la population civile; 500 habitants environ furent emportés par les eaux.

Trois (3) ans après les inondations, des organisations paysannes de la société civile regroupées au sein d'une plateforme de 23 organisations dénommée **Platfòm Revandikasyon Oganizasyon Fonvèrèt (PROF)**, se plaignent des difficultés rencontrées dans cette commune. Les différentes promesses

faites par les autorités pour la reconstruction de cette commune, n'ont jamais été réalisées.

Les institutions étatiques présentes dans cette commune sont très mal représentées et d'autres sont quasi-inexistantes. C'est le cas du tribunal de paix, de la mairie, du bureau des affaires d'état civil, qui sont logés dans des locaux délabrés. La PNH, le service d'immigration ne sont pas représentés dans cette commune.

D'après les responsables de la plateforme, depuis la fin de 2003 il n'y a pas un seul agent de la PNH dans cette commune de plus de 45, 000 habitants. La situation sécuritaire dans cette zone frontalière est précaire. Les habitants souhaitent la présence immédiate de la PNH dans le but de freiner le trafic des armes, de la drogue, et de la contrebande. Dans des zones comme Bwanèg et Boucan Ferdinand des gens détiennent et circulent

librement avec leurs armes de grands calibres.

Par ailleurs, des civils portant le nom d'**Informants** assistent le juge de Paix dans son travail. Ce sont eux qui procèdent à l'exécution des mandats et jouent le rôle de geôlier. Les personnes arrêtées sont mises dans un dépôt, assimilable à un cachot, les privant de clarté, de nourriture, d'eau, de la visite de leurs proches, etc.

La situation des gens vivant dans les localités de Fonds-Verrettes est très préoccupante et mérite l'attention tous, spécialement des autorités responsables de l'administration publique. Il faut subvenir aux besoins des habitants à tous les niveaux: des services sanitaires, des infrastructures de base comme une route, l'eau, l'électricité, des services d'éducation, de communication, d'immigration, etc.

L'Essence de Tous les Droits Humains

«Pour faire face à ses obligations et engagements, l'Etat Haïtien doit améliorer, augmenter de manière substantielle, l'offre publique et gratuite en éducation de qualité comme politique d'Etat, Il faut travailler à la démocratisation de l'éducation.»

Ceci est la vision de Coordination Haïti-Europe, une organisation qui a récemment publié un compte-rendu détaillé intitulé «Une Autre Haïti est Possible: Issues vers une sortie de crise.» Cette initiative - représentant des ONGs et organisations de base haïtiennes - a pour objectif d'enraciner le développement et la démocratie dans le pays. Evidemment, ceci est plus facile à dire qu'à faire, et il n'est pas d'autre domaine où les défis à relever sont aussi colossaux que dans celui de l'éducation.

Les problèmes du système éducatif en Haïti sont bien connus. Ici, le taux d'alphabétisation est le plus faible de tout l'hémisphère nord. La plupart des bâtiments scolaires pu-

blics sont à peine fonctionnels, les professeurs ont rarement reçu une formation adéquate et, souvent, ceux-ci ne sont pas payés pendant plusieurs mois. Seulement 57% des filles et 52% des garçons de la population haïtienne fréquentent l'école primaire alors que l'inscription dans les écoles secondaires n'avoisine que les 20%. Les écoles privées quant à elles engendrent des frais supplémentaires et, bien que les classes soient généralement plus petites, rien ne garantit que la qualité de l'éducation y soit meilleure.

Le rapport «Une Autre Haïti» met en évidence les maux du système: «Il existe une relation directe entre le modèle de développement en Haïti basé sur le système capitaliste néolibéral et les déficiences du système éducatif que reproduisent la pauvreté, l'exclusion et la discrimination». Il y est spécifiquement démontré que le statu quo du système éducatif haïtien provoque des inégalités qui jouent contre les femmes, les étudiants provenant des zones rurales, et les handicapés. Comme cela est souvent le cas, l'éducation en Haïti nourrit l'élitisme en ancrant encore un peu plus l'antagonisme entre les intérêts des puissants et ceux des pauvres, et en rendant les moins avantageux incapables d'agir sur leurs propres conditions de vie.

Ces états de fait déplorables méritent d'être dénoncés en rejetant tout plan pour l'éducation qui ne met pas au centre de ses priorités l'édification d'un système scolaire public garantissant une éducation gratuite et de qualité pour tout un chacun, indépendamment de sa classe, de son sexe, ou de ses capacités. Car cette situation est non seulement une violation d'un droit fondamental, celui à l'éducation, pourtant reconnu dans la Constitution de 1987, mais elle est, en plus, une porte ouverte à d'autres abus. En réalité, il n'est pas erroné de dire qu'une éducation publique défaillante est l'essence même de tous les abus des droits humains dans la mesure où une population mal formée est moins apte à s'organiser et à défendre ses membres. Le RNDDH est en accord avec le COHE sur le fait que «Avec les matières classiques, le contenu des programmes devra être orienté vers la prise en charge de la réalité quotidienne, la production, l'environnement, le développement socio-économique au service de la population, l'intégration du travail manuel et technique, le civisme, la promotion et le développement des valeurs de solidarité, d'entraide.»

Séance de Formation pour les Policiers de la Grand' Anse



Des policiers travaillant en atelier, lors de la formation réalisée par le RNDDH à Jérémie

Les 17 et 18 août 2007, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) a organisé un séminaire de 2 jours au bénéfice des membres de la Police Nationale Haïtienne (PNH) dans le Département de la Grande Anse. Ce séminaire était organisé en partenariat avec La Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti (DGNPH) et avait réuni des policiers, des agents de l'Administration Pénitentiaire, des agents de l'unité spécialisée (UDMO) ainsi que des représentants de la mission des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH). **L'objectif de cette formation était de renforcer les connaissances théoriques des policiers en matière de droits humains et de rapprocher la PNH de la population dans la perspective de la réduction des violations des Droits Humains.**

46 policiers dont 2 femmes, et 2 représentants des Nations Unies, membres de la section Droits de l'Homme de la MINUSTAH ont pris part à cette formation.

La formation était articulée autour du thème central: Rôle de la Police dans une société démocratique. Deux sous-thèmes ont été débattus :

1. **Cadre légal de fonctionnement de la Police Nationale d'Haïti**
2. **Rôle de la Police dans la protection des**

droits humains au sein d'une société démocratique et le contenu des droits protégés

Le premier sous-thème fut présenté par le Commissaire Municipal Darius VENUS qui, après avoir fait un bref historique de la Police depuis sa création jusqu'à nos jours, a passé en revue avec les participants l'ensemble des instruments servant de cadre légal de fonctionnement de la PNH, à savoir:

- Loi portant création, organisation et fonctionnement de la PNH
- Règlement de Discipline Générale
- Code de déontologie de la PNH
- Règlements internes des établissements pénitentiaires
- Règlements des unités spécialisées
- Manuel du Personnel de la PNH

Monsieur Simon SAINT HUBERT, pour sa part, est intervenu sur le **«Rôle de la Police dans la protection des droits humains au sein d'une société démocratique et le contenu des droits protégés dans une société démocratique, et le droit à la vie et le maintien de l'ordre public ».**

Il a développé ces concepts dans le cadre du contexte haïtien et à travers des instruments nationaux, régionaux et internationaux: Constitution haïtienne de 1987, Convention américaine des droits de l'homme, Déclaration universelle des droits de l'homme, Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques, socio-économiques et culturels, etc.

Les intervenants ont tous deux utilisé des méthodes participatives au cours de leur présentation, ce qui a permis aux participants de s'impliquer activement dans les débats, questions, et recommandations. En supplément à ces éléments généraux, une allocution sur la violence conjugale a été réservée à la demande du Directeur Départemental de la Grande Anse, le commissaire divisionnaire Hervé Julien vu qu'il s'est avéré que plusieurs policiers de ce département endossent

malheureusement la réputation d'être impliqués dans des cas de violences conjugales. Le Commissaire Venus a abordé ce problème de plein front en rappelant aux policiers qu'il relève de leur responsabilité à tous de mettre fin à ces violences et que, tant que ce ne sera pas fait, ils ne bénéficieront d'aucune crédibilité dans leur rôle de protecteur de la société.

Une grille d'évaluation, portant sur l'organisation du séminaire, la qualité des interventions et la compréhension des sujets traités a été remise aux bénéficiaires afin de recueillir leurs impressions et recommandations. L'évaluation a révélé une satisfaction générale concernant le séminaire ainsi que la pertinence des sujets abordés. Les participants ont également insisté sur le fait que le manque de ressources et la corruption au sein même de l'appareil judiciaire perturbent le travail des forces de police. Le Commissaire Venus, en accord avec cet état de fait, a néanmoins précisé que la PNH en tant qu'institution est relativement jeune (12 ans). Pourtant, il a aussi rappelé qu'il n'existe aucune excuse à la violation des droits humains.

A la clôture du séminaire, un certificat de participation dûment signé par le Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti et le Directeur exécutif du RNDDH a été remis aux bénéficiaires.

Cette session de formation des agents de la Police Nationale d'Haïti est la troisième d'une série que le RNDDH s'emploie à organiser, à raison d'une par Département. La première avait été tenue à Jacmel, dans le Département du Sud-Est en août 2006 et la seconde à Mirebalais, dans le Département du Centre, en avril 2007.

Le RNDDH remercie le Directeur Général de la PNH, les intervenants, la presse, et tous les participants pour avoir contribué à la réussite de ce séminaire.

Coalition Nationale BARE APE



Activités culturelles organisées par la Coalition Bare APE

Le 27 septembre 2007, à l'occasion de la Journée mondiale contre les Accords de Partenariat Economique (APE), une grande mobilisation a eu lieu pour protester contre la signature des APE. Quelques pays ACP (Afrique – Caraïbes – Pacifique), mais également des pays européens, ont mené diverses actions pour faire valoir leur point de vue sur ces accords économiques qui risquent d'entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008.

Que sont les APE?

Les Accords de Partenariat Economique (APE) sont des accords de libre échange que l'Union européenne négocie depuis 2002 avec les 79 pays ACP (Afrique – Caraïbes – Pacifique). De ces 79 pays ACP, 39 sont considérés comme des Pays Moins Avancés (PMA), et Haïti est un de ceux-ci.

Ces accords consistent principalement à considérer tous les pays comme étant égaux, une grande différence par rapport aux accords économiques précédents qui établissaient des distinctions dans les relations économiques en fonction du niveau de développement des pays concernés. Cette mise à niveau des pays va dans le sens des accords de l'OMC en vue de la libéralisation des marchés au niveau mondial, et consistera donc à considérer des pays économiquement faibles de la même manière que les pays occidentaux industrialisés.

Les APE ont notamment pour autre objectif

l'élimination des barrières tarifaires aux frontières sur les produits importés. Les produits des pays ACP pourront donc entrer plus facilement sur le marché européen, et il en sera de même pour l'accès des produits européens aux marchés des pays ACP.

Conséquences des APE sur les droits humains

Les pays ACP n'ont pas réellement eu l'occasion de faire valoir leur opinion lors des négociations en cours depuis 2002, la participation de la société civile et des populations concernées a totalement été écartée. Pourtant, la signature de ces accords est prévue pour le 31 décembre 2007.

Les mesures imposées aux pays ACP auront des conséquences terribles sur les économies de ces pays, et de ce fait, auront des répercussions au niveau de l'emploi, de la santé, de l'éducation, et des droits sociaux, économiques, et culturels en général.

Considérer des pays économiquement faibles comme capables d'entrer dans un système concurrentiel avec les pays industrialisés est un leurre: les pays occidentaux ont plus d'une longueur d'avance et pourront faire entrer leurs produits en Haïti à un prix beaucoup moins élevé que les produits locaux. La production nationale de pays comme Haïti va subir cette invasion de produits étrangers et causera des pertes d'emplois considérables: on estime que 600 000 à 700 000 emplois du secteur agricole haïtien sont menacés par ces accords.

Il en va de même pour l'accès aux services de base, tels que l'accès à l'eau, à la santé ou à l'éducation, auxquels n'auront plus droit que ceux qui pourront le payer, ce qui est totalement contraire à ce que prônent les droits humains.

Coalition nationale BARE APE

Face aux injustices qui découleront de ces accords, plusieurs organisations de la société civile : PAPDA, CHANDÈL, GARR, MO-DEP, RAJES, RNDDH, SOFA, TÈT KOLE, appuyées par OXFAM, ACTION AID, BRODERLIJK DELEN et MCC ont décidé de mener des actions de sensibilisation et de mobilisation pour dire non à la signature des APE par le gouvernement haïtien. Pour ce faire, un atelier de formation pour les journa-

listes a eu lieu le 26 septembre, en prémisses à la Conférence-Débat et à l'exposition qui ont eu lieu le 27 septembre à l'occasion de la Journée mondiale contre les APE. Des rencontres avec différentes instances nationales et internationales pour les informer des impacts négatifs de la signature de ces accords et des recommandations que nous proposons auront lieu jusqu'au 13 octobre. Les activités se clôtureront avec la venue des ministres du CARIFORUM en Haïti pour discuter des APE: une marche pacifique, une pétition, et une déclaration assorties de recommandation sont prévues pour le 15 octobre.



Une marche pacifique organisée par la Coalition Bare APE



RNDDH au Service de Tous

RÉSEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)

9 Rue Rivière
Port-au-Prince
Haïti

Phone: 509.245.3486
Fax: 509.244.4146
E-mail: rdddh@rdddh.org

www.rdddh.org

***Institutionnaliser les Droits
Humains en Haïti***

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) est un système régionalisé de réseaux de défense de droits humains, le RNDDH compte sept (7) réseaux et fait aussi partie de la Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains (POHDDH), et de plusieurs groupes de travail. Cette expansion est le résultat d'un travail constant et soutenu de la part de l'institution.

Le programme et les activités du RNDDH sont basés sur l'objectif global de l'organisation qui est de contribuer à l'émergence d'un État de droit en Haïti où tous les haïtiens connaissent leurs droits et devoirs et où ces droits et devoirs sont respectés par tout un chacun. Ces activités tournent autour de deux axes : **le programme de FORMATION en droits humains** qui met l'accent sur l'éducation des haïtiens en droits humains pour arriver à un développement des capacités de la société civile, et aussi, **le programme de MONITORING des droits humains** qui met l'accent sur le monitoring des violations des droits humains au niveau des institutions-clés de l'État, étant donné leurs obligations de protéger les droits humains, d'appliquer la loi et d'agir afin de faire prévaloir l'État de droit.

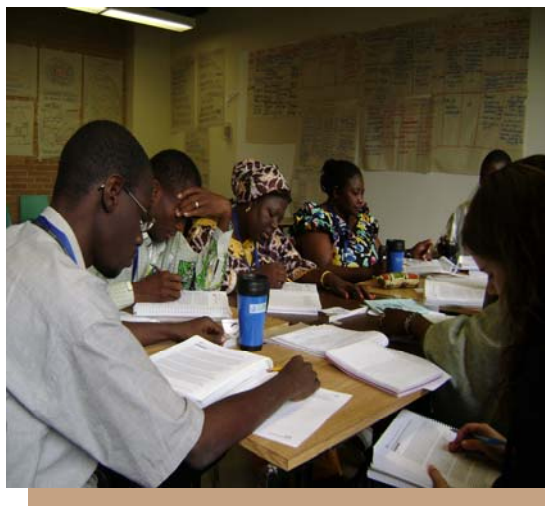
Aujourd'hui, le RNDDH est l'une des organisations de droits humains les plus actives du pays de par sa capacité à recueillir des informations cruciales, précises, impartiales et actuelles grâce aux réseaux qui y sont affiliés et grâce à ses représentants présents dans les dix (10) départements géographiques du pays.

Le RNDDH s'engage dans la lutte pour l'établissement d'une société de droit. Dans cette perspective, le RNDDH est accessible à toute personne qui nécessite un support ou une information dans le domaine des droits humains en Haïti.

Formation et Renforcement des Ressources Humaines du RNDDH

Aux quatre coins du monde, la question des droits de l'homme concerne des milliards d'êtres humains et préoccupe des milliers d'organisations. Afin de s'adapter aux évolutions constantes dans ce secteur, les membres du RNDDH bénéficient régulièrement de séminaires de formation.

En ce sens, M. Jean Joseph Alfred Gibbs a suivi, en juin 2007 et pendant 3 semaines, une séance de formation au Canada. Ce séminaire international, focalisé sur la question des droits humains, était organisé par Equitas et réunissait 129 participants de 60 nationalités différentes, dont 7 Haïtiens. L'accent a été mis sur la participation et la diversité culturelle. Ainsi, à travers maintes activités telles les discussions de groupes, les conférences, des visites, des projections de films (dont un film haïtien), et grâce à l'appui des animateurs, M. Gibbs a pu se familiariser avec de nouvelles techniques de forma-



M. Gibbs avec d'autres participants travaillant en atelier

tion telles que : tableaux à feuilles mobiles, cartographie, continuum, simulation etc. Celles-ci lui permettront d'améliorer son travail personnel quotidien, tout comme celui de l'ensemble de l'organisation.

A l'avenir, il n'est pas exclu que le RNDDH participe à ce séminaire en tant que facilitateur, c'est-à-dire en tant qu'acteur conseillant les bénéficiaires dans l'élaboration de leurs propres stratégies de travail.

En permettant aux participants de partager leur savoir et savoir-faire, de bénéficier des expériences faites par d'autres acteurs, dans d'autres pays, ces séances de formation garantissent que les connaissances acquises par certains puissent bénéficier à tous. Car, en matière de droits humains comme ailleurs, l'union fait la force.